



Autorité Contractante et Maître d'Ouvrage :

MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 (CAY VII)

Commission de Passation des Marchés Publics :

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES PLACEE AUPRES DE
LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7 (CAY VII)

ADDITIF N° 03 Du 20/06/2024

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°02/DC/CYDE7/CIPM/2024 DU 31/05/2024
RELATIF A LA SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LES SERVICES
D'ENTRETIEN DE L'HOTEL DE VILLE DE LA COMMUNE
D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 7

FINANCEMENT : BUDGET CAY 7 EXERCICE 2024

AVIS D'APPEL D'OFFRES (AAO)	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>14. Remise des offres : Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le <u>22/06/2024</u> à <u>12</u> heures et devront porter la mention :</p>	<p>14. Remise des offres : Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures et devront porter la mention : <u>à n'ouvrir qu'en cas de dé-pouillement</u></p>
<p>15. Ouverture des offres L'ouverture des offres sera effectuée à la salle de conférence de l'Hôtel de Ville de Yaoundé 7, le <u>22/06/2024</u> dès <u>12</u> heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune d'arrondissement de Yaoundé 7 siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.</p>	<p>15. Ouverture des offres L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le <u>28/06/2024</u> à <u>12</u> heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 7, dans la Salle des actes de la Mairie en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.</p>
REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
AU LIEU DE LIRE	LIRE PLUTOT
<p>Volume 1 : Dossier administratif h-une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : *Cent soixante Mille (160 000) F CFA pour le lot 1 et Cent quarante Mille (140 000) F CFA pour le lot 2</p>	<p>Volume 1 : Dossier administratif h-une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de : Trois cent soixante Mille (360 000) F CFA pour le lot 1 et Trois cent mille (300 000) F CFA pour le lot 2</p>
<p>Article 7 : Date et heure limite de dépôt des offres Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'avis de consultation.</p>	<p>Article 7 : Date et heure limite de dépôt des offres Les Offres rédigées en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies</p>

	marquées comme tels, devront parvenir sous pli fermé contre un récépissé dûment signé auprès du Service des marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 7, au plus tard le _____ à ____ heures et devront porter la mention :
Article 8 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés 8.1. La Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.	Article 8 : Ouverture des plis par la Commission Interne de Passation des Marchés 8.1. L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 29/06/2024 à <u>13</u> heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Yaoundé 7, dans la Salle des actes de la Mairie en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de l'offre dont ils ont la charge.
Article 12 : Signature de la lettre commande Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au prestataire qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.	
Règlement de la consultation	Inclure dans le règlement de la consultation l'article sur le coût prévisionnel Le coût prévisionnel de la mission à l'issue des études préalables est de : Lot 1 : Entretien et nettoyage des bureaux - Dix-huit millions (18 000 000) FCFA Lot 2 : Entretien des espaces verts - Quinze millions (15 000 000) FCFA
	Inclure : Le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de Cinq (05) jours ouvrables pour la signature de la décision d'attribution et la publication des résultats à compter de la date de réception de la proposition d'attribution finale de la Commission des Marchés compétente, sauf en cas de suspension de la procédure.
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (CCAP)	
AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
	Inclure dans les clauses financières l'article sur la Transmission de décompte à l'organisme payeur La transmission de tout décompte à l'organisme Payeur en vue du paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante. Pour cela, une copie de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise. Au moment de la réception définitive des travaux, le Chef de Service du Marché dresse le décompte général et définitif ou la dernière facture du Marché qu'il fait signer contradictoirement par le Cocontractant et l'Autorité Contractante et le MINMAP. Ce décompte comprend : le décompte final, L'acompte pour solde, la récapitulation des acomptes mensuels.



LE MAIRE

Augustin Zamba
Maire